

DEC150935DR08

Décision portant cessation de fonctions de M. Patrice MEDINA aux fonctions d'assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" (TAAM)

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141009DR08 du 11 mars 2014 portant nomination de M. Patrice MEDINA aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par M. Patrice MEDINA, dans l'unité du CNRS UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" (TAAM), à compter du 01/04/2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans le 11/03/2015

La directrice de l'unité
Cecile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS